

Année
2018/2019



Mon enfant
de 0 à 11 ans

ELVEN

+ d'infos sur
www.elven.bzh

Édito

Chers parents,



Cette année encore, la ville édite ce guide pour vous donner toutes les informations relatives au quotidien de vos enfants sur le temps scolaire et périscolaire, mais aussi sur les différentes initiatives municipales mises en oeuvre pour eux. Ces nombreuses actions ont permis à la ville d'Elven de recevoir le titre « Ville Amie des Enfants » décerné par l'UNICEF.

Pour la rentrée de septembre, le Conseil Municipal en concertation avec les acteurs éducatifs et les familles a voté le retour à la semaine de 4 jours à l'école Catherine Descartes.

Malgré un contexte budgétaire très contraint, la ville continue de porter ses efforts sur la jeunesse avec la réalisation de nombreuses activités et la construction d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Désormais, l'ensemble des activités périscolaires, dont l'ALSH, l'animation jeunesse et la garderie de l'école Catherine Descartes est géré par la commune d'Elven.

Nous espérons que ce guide répondra à vos questions. Vous avez également à votre disposition le portail famille via le site internet de la ville www.elven.bzh et la page facebook @VilleElven pour vous tenir informés de l'actualité. Nous vous souhaitons une très bonne année scolaire 2018/2019.

Sophie Guyomarc'h, Adjointe au Maire, Rachel Eychenne, Conseillère municipale déléguée, Chargée de l'Enfance et de la vie scolaire

Sommaire

Inscriptions - Portail famille.....	p.1
Multi-accueil pour les enfants de 2 mois à 4 ans	p.2
Bébés lecteurs.....	p.4
Le Lieu d'Accueil Enfants - Parents (LAEP).....	p.4
R.I.P.A.M	p.4
Les accueils de loisirs.....	p.5
La restauration scolaire	p.6
La sécurité routière à l'école.....	p.7
Contacts.....	p.9

Inscription Portail famille

Du 2 au 18 juin 2018

1 - Comment s'inscrire ?

Sur www.elven.bzh (en bas de la page d'accueil), accédez au **portail famille** avec votre identifiant et votre mot de passe. Si vous n'avez pas d'identifiant, contactez le service Enfance au 02 97 53 31 13 ou envoyez un mail à accueil.famille@elven.fr.

Pensez à mettre à jour les personnes autorisées à récupérer votre enfant à la sortie des activités ainsi que les autorisations de droit à l'image.

2 - Quelles sont les pièces à fournir ?

Par le portail famille, par mail ou bien directement en mairie.

> Pour le restaurant scolaire :

- Attestation CAF ou MSA de l'année en cours **indiquant le quotient familial. (*Attention sans ce document le tarif le plus élevé sera appliqué*)**
- Justificatif de domicile** de moins de trois mois
- En cas d'option pour le prélèvement automatique, le formulaire de demande de prélèvement SEPA, (téléchargeable sur le portail) et un **RIB** (Inutile si le prélèvement était déjà appliqué l'an passé).

> Pour l'ALSH et la garderie (C. Descartes) **joindre en plus :**

- La fiche sanitaire 3-11 ans (Téléchargeable sur le portail).

Votre inscription ne sera définitive qu'à réception des pièces à fournir.

3 - Quelles sont les modalités de paiement ?

Chèque, espèces, prélèvement bancaire, paiement sécurisé sur le portail famille.

C.E.S.U (pour la garderie, l'ALSH et le multi-accueil).

Chèque vacances (pour l'ALSH).

Les bons CAF sont acceptés pour l'ALSH.

À PETIT

30
places

MULTI-ACCUEIL

Accueil de 7h30 à 18h30
du lundi au vendredi

2,5 mois
à 4 ans

- > Accueil occasionnel
- > Accueil régulier de 1 à 5 jours/semaine
- > Accueil d'urgence ou de dépannage en fonction des places disponibles

Le personnel

- Des éducateurs de jeunes enfants
- Des auxiliaires de puériculture
- Des aides maternelles (C.A.P. Petite enfance)
 - Une infirmière
 - Des agents de service





Comment faire une demande d'inscription au multi-accueil ?

Dès que possible par un simple appel téléphonique pour entrer en liste d'attente. Pour être retenue, la demande doit être confirmée tous les mois auprès de la directrice.



Attribution des places :

Le multi-accueil est ouvert en priorité et dans l'ordre, aux enfants dont les parents :

- > habitent en résidence principale sur la commune d'Elven,
- > travaillent à Elven,
- > habitent dans une autre commune.

Les enfants porteurs de handicap font l'objet d'une attention toute particulière et peuvent être accueillis jusqu'à 6 ans.

Inscription et tarification :

Un dossier administratif est constitué et un contrat d'accueil est signé entre la famille et le multi-accueil.

Le tarif horaire est calculé en fonction des ressources et de la composition de la famille, selon un barème établi par la C.A.F.

Le tarif comprend le **temps d'accueil**, les **couches** et les **repas**.

Vous pouvez retrouver le règlement intérieur du multi-accueil sur le site internet de la commune **www.elven.bzh**.

Bébés lecteurs

Tous les 3^{ème} mardis de chaque mois, à partir de 10h, la médiathèque d'Elven propose un temps pour les tout-petits au rythme d'histoires, de chansons et de comptines extraordinaires. Annie et Estelle donnent le goût de la lecture et des belles histoires à vos bébés de 0 à 3 ans.



Lieu d'Accueil Enfants Parents



Le LAEP est un service gratuit et sans inscription pour les enfants entre 0 et 6 ans accompagnés d'un parent. Le jeudi matin, en itinérance sur 6 communes, le LAEP vous propose un moment

convivial, d'échange, de jeux et de rencontres dans un environnement chaleureux et adapté aux jeunes enfants.

R.I.P.A.M

Le Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles vous informe sur la petite enfance, les droits, les statuts et le contrat de travail. C'est aussi un lieu d'accueil, de rencontres et d'échanges entre assistantes maternelles. Ce service gratuit aide également les assistantes maternelles à la professionnalisation de leur activité.

Les Accueils de Loisirs

Inscription pour l'été 2018 du 2 au 12 juin

Les accueils de loisirs de la ville d'Elven sont gérés par le service enfance jeunesse. L'objectif est de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité en concertation avec les différents acteurs locaux.

Accueil de Loisirs 3-11 ans

Ouvert les mercredis en période scolaire et pendant les vacances.
- Inscription du 1^{er} au 20 août pour les mercredis de septembre
- Sorties, découvertes, jeux sportifs et spectacles.

Animations 10-17 ans

Ouvert pendant les vacances scolaires.
- Camps d'été
- Activités sportives, manuelles, éducatives et ludiques.

Programme des animations disponibles en mairie ou sur le site de la ville www.elven.bzh.

Les aires de jeux

*Aire de jeux rue Sainte Anne - Aire de jeux du Guého
Aire de jeux à côté du restaurant scolaire - Skatepark*



Restauration scolaire



LA CUISINE CENTRALE c'est **3** cuisiniers et **4** agents **qui cuisinent 80 %** de produits frais et toujours en favorisant les circuits courts et **bio**.

LE RESTAURANT SCOLAIRE c'est **24** agents présents quotidiennement pour assurer le service. **620 enfants** y déjeunent chaque jour. Les maternelles sont servis à table et les élémentaires au self.

**Nouveauté
2018-2019**



LES HORAIRES DES REPAS

Deux services de 11h30 à 13h30, avec une nouveauté pour la rentrée, tous les maternelles déjeunent sur le premier service. Les CM1 et CM2 de l'école St Joseph mangeront avec tous les élémentaires de Descartes lors du 2^{ème} service.

TARIFS 2018-2019

Le prix de revient d'un repas servi au restaurant scolaire en 2017 s'élevait à 7,20 € (Coût moyen des denrées : 1,65 €, Production : 1,59 €, Service : 3,66 €, Matériel : 0,30 €.). La différence entre le prix appliqué aux familles et le coût de revient reste à la charge de la commune soit pour 2017 396 000 € soit 3,56 € en moyenne par repas.

Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial :

Pour les enfants elvinois

Tranche 1 (de 0 à 550 €) = 2,30 €
Tranche 2 (de 551 à 790 €) = 2,80 €
Tranche 3 (de 791 à 1210 €) = 3,35 €
Tranche 4 (de 1211 à 1440 €) = 4,05 €
Tranche 5 (à partir de 1441 €) = 4,50 €

Pour les enfants extérieurs

Tranche 1 (de 0 à 790 €) = 4,50 €
Tranche 2 (de 791 à 1 210 €) = 5,10 €
Tranche 3 (de 1 211 à 1 440 €) = 5,80 €

**Retrouvez les menus et le règlement
du restaurant scolaire en ligne
sur www.elven.bzh**

Sécurité routière

Adoptez les bons gestes !

Le bon réflexe ...

Quand cela est possible, je vais à l'école ...

... **à pied** : seul ou accompagné par **le Carapatte**. En effet, deux lignes sont à votre disposition. Renseignements : www.elven.bzh

... **à vélo** : vous pouvez garer vos vélos aux abords de chaque école.

... **par le car** : renseignements sur : www.kiceo.fr



Sécurisation des écoliers aux passages piétons ...

Matin et soir, des agents communaux sont présents pour aider lors de la traversée **des rues Rochefort et Robert de la Noë**.

Rue Rochefort :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

De 8h15 à 8h45 et de 16h30 à 17h

Rue Robert de la Noë :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

De 8h20 à 8h50 et de 16h25 à 16h55

A vélo, le port du casque est obligatoire

Le port du casque à vélo est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers (**contravention de 90 €**). Encourager l'apprentissage du vélo comme activité physique nécessite, dès le plus jeune âge, d'adopter les bonnes habitudes de sécurité.



La « zone 20 », zone limitée à 20 km/h...

La « zone 20 » est une zone de rencontre entre les piétons et les véhicules où le piéton est prioritaire sur tous les véhicules (même hors passage piétons).

Arrêt dépose-minute...

Horaires école Saint Joseph :
8h15 à 8h30

Pour les deux écoles, cette zone d'arrêt permet de déposer les enfants en toute sécurité sans avoir à chercher de place de stationnement. Pour que le système soit efficace, il n'est utilisable que **pour les enfants du CP au CM2, car le conducteur ne doit pas quitter son véhicule !**



Emplacement de stationnement pour les enfants temporairement invalides...

Si votre enfant est temporairement invalide (béquilles, fauteuil, ...), vous pouvez vous adresser au policier municipal qui vous remettra une autorisation de stationnement. Toutes les modalités pour la mise en place de ce dispositif sont visibles sur www.elven.fr ou en mairie.

Concours de dessin-message Koulo vòlan



Chaque année, la mairie organise un concours de dessin-messages dans les écoles sur la sécurité routière ! Encore bravo à **Léa Le Bian, Julie Oillic et Basile Levalloirs** pour leurs 1^{ers} prix en 2017 !

LES CONTACTS

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Accueil famille : 02 97 53 31 13 - accueil.famille@elven.fr

Portail famille : portailfamille@elven.fr

ALSH : 02 97 53 31 13 - enfance.alsh@elven.fr

Responsable service enfance jeunesse : 07 71 43 99 03 - enfance.jeunesse@elven.fr

Maison des Jeunes : mdj@elven.fr

Cybercommune : cybercommune@elven.fr

RESTAURATION SCOLAIRE

Restauration scolaire : 02 97 53 38 26 - restauration@elven.fr

Pour la facturation : regie.restauration@elven.fr

GARDERIE - École Catherine Descartes - 02 97 53 59 81

Le service fonctionnera à partir du 3 septembre 2018 :

- Du lundi au vendredi : de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 19h

- Aide aux devoirs : lundi et jeudi soir

MULTI-ACCUEIL

14 rue des Ecoles - Tél : 02 97 53 04 31 - Mail : multiaccueil@elven.fr

RIPAM - Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles

Tél : 02 97 45 58 66 - Mail : ripamargoet@gmail.com

Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 18h, le jeudi de 14h à 18h.

LAEP - Lieu d'Accueil Enfants Parents

Tél : 02 97 53 04 31 - Mail : laep.payselven@elven.fr

Facebook : LAEPpayselven

ÉCOLE CATHERINE DESCARTES

7 rue Robert de la Noë - Tél : 02 97 53 33 19

ÉCOLE SAINT JOSEPH

11 rue Quintin - Tél : 02 97 53 30 94

CARAPATTE

Tél : 02 97 53 31 13 - Mail : carapatte.elven@gmail.com

KICÉO

Z.A de Kerniol 45 rue des Frères Lumière CS 22138 56004 VANNES
CEDEX - Tél : 02 97 01 22 10. www.kiceo.fr

ELVEN



Ville d'Elven

Place de Verdun - BP9
56250 ELVEN

Tél : 02 97 53 31 13

Fax : 02 97 53 34 68



unicef 

Ville amie des enfants

Mail : mairie@elven.fr

Site : www.elven.bzh